PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2019

Afférents au Conseil Municipal Séance du 18 décembre En exercice : 10 Séance du 18 décembre L'an deux-mil dix-neuf

Présents: 9

Pouvoir: 1 A vingt heures trente

Absent: 1

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PAULMIER, Maire de BELLECHAUME.

Présents: B. PAULMIER, J.-L. DELAGNEAU, M. GAMBA PAILLERY, J. FAVOT, B. CHAVAGNAC, M.

ROSTAN, M. DELMOTTE, Sylvie REMOND, Pierre BOUROTTE

Secrétaire de séance : M. ROSTAN Absent excusé : Christophe COUARD

Pouvoir: C. COUARD à M. GAMBA-PAILLERY

Ordre du Jour:

- Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

- Achat de terrain rue du hangar (ajout à l'unanimité à l'ordre du jour : et rue de la Croix Boué)
- Estimation du bâtiment de l'ancien café
- Vente de terrain aux Amis de Bellechaume
- Admission en non-valeur (budget eau)
- Analyse des offres consultation photovoltaïque (document joint)
- Maintenance photocopieur
- Questions diverses

Après lecture par le Maire du compte-rendu de la précédente séance, le compte rendu est approuvé.

ACHAT DE PARCELLES RUE DE LA CROIX BOUE ET DU HANGAR

Monsieur le Maire présente un projet d'achat de « petites parcelles » rue de la Croix Boué et du hangar afin que les équipements (éclairage public en particulier) se situent sur la voie publique et non sur terrain privé comme c'est le cas actuellement.

Il propose un achat sur la base de 0.40 € le m2 pour les surfaces agricoles et de 35 € le m2 pour le terrain à bâtir.

Ainsi, la commune pourrait acquérir 4 lots des parcelles ZI 91-93 et 94 pour une contenance totale de 259 m2 pour un montant global estimatif de 8000 € frais de notaire compris.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que la commune procède à ces achats, charge M. le Maire de se rapprocher du notaire pour mener à bien ces opérations et l'autorise à signer tut document en relation avec ce dossier.

ESTIMATION DU BATIMENT DE L'ANCIEN CAFE

Suite au passage d'un représentant des Domaines, M. le Maire informe l'assemblée que l'estimation devrait âtre transmise en mairie dans un délai d'un mois pour le café seul mais aussi pour l'ensemble, à savoir le café et les quatre logements locatifs.

L'équipe de 1000 cafés devra être avertie, il pourrait être intéressant de réfléchir à faire des chambres d'hôtes. Des travaux importants seraient à réaliser : chauffage, toilettes et isolation, mais il serait vraisemblablement possible d'obtenir des subventions, en particulier du Conseil Départemental et dans le cadre de la DETR.

VENTE DE TERRAIN AUX AMIS DE BELLECHAUME

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des Amis de Bellechaume désirant acheter une parcelle à la commune afin de pouvoir faire installer une réserve d'eau (1200 m2 de la parcelle ZY15).

M. Delagneau propose un loyer au lieu d'une vente.

M. Favot préfère un achat.

M. Bourotte souligne l'aspect financier et serait favorable à une location.

Mme Delmotte propose une location durant la durée de vie de l'association.

Il est décidé de se rapprocher d'un notaire ou un conseiller juridique afin de savoir quelles sont les possibilités de proposer une location sans qu'elle ne puisse être remise en cause dans le futur tant que l'association perdure.

Dans cette attente, le conseil municipal autorise l'association à effectuer le terrassement.

ADMISSION EN NON-VALEUR — SERVICE DES EAUX — TITRES DE RECETTES DES ANNEES 2013, 2014 ET 2015 POUR UN MONTANT DE 313.05 €

Sur proposition de M. le Trésorier par courriel explicatif du 29 novembre 2019,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

| 2015 R-2-94 | 101,35€ | Personne disparue |
|---------------|---------|-------------------|
| 2015 T-33 | 37.60 € | Personne disparue |
| 2015 T-33 | 4.40 € | Personne disparue |
| 2015 R-2-94 | 9.90€ | Personne disparue |
| 2014 R-993-93 | 21.60€ | Personne disparue |
| 2014 R-993-93 | 101.50€ | Personne disparue |
| 2013 R-5-99 | 8.70€ | Personne disparue |
| 2013 R-5-99 | 28.00€ | Personne disparue |

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres s'élève à 313.05 €

Article 3 : DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au prochain budget du service des eaux au compte 6541.

ANALYSE DES OFFRES CONSULTATION PHOTOVOLTAÏQUES

Une seule offre a été reçue.

Le SDEY a réalisé une analyse. Le conseil municipal décide de rester sur la base sans les options pour un montant de 10 023.90 € HT.

La maintenance est conseillée tous les cinq ans.

M. Bourotte rappelle qu'il est contre ce projet.

MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR

Comme convenu lors du dernier conseil municipal, d'autres devis ont été fournis par les deux entreprises en concurrence. Le conseil choisit de confier le contrat du copieur à la société Dactyl Buro et autorise M. le Maire à signer tout document en relation avec ce dossier.

OUESTIONS DIVERSES

- Le Maire présente un devis de Laurent LEPRETRE pour l'aménagement du parking de la salle des fêtes d'un montant de 2 460 €. A l'unanimité, le conseil municipal accepte ce devis et confie les travaux à ce prestataire.
- Eurovia a fait parvenir un mail en mairie spécifiant que la fin des travaux ne commencera pas avant le 15 février.
- Il est proposé d'installer un jardin du souvenir au cimetière. La commission concernée sera invitée à se rendre au cimetière pour déterminer l'endroit le plus approprié avant la demande de devis.
- L'association « La Bonne Impression » a demandé s'il était possible de disposer de la salle de réunion un dimanche matin par mois. Les activités étant à but lucratif, cela ne peut pas être à titre gratuit. M. le Maire a proposé à la présidente une location de l'ancien fournil. Cela sera proposé au demandeur.

Registre des délibérations municipales de Bellechaume

Conseil municipal du 18 décembre 2019

- Est-il possible de réaliser une aire de covoiturage à Bellechaume ?
- Le panneau « rue de la croix-boué » est arrivé et sera bientôt installé par les services municipaux.
- Les pompiers ont été dotés d'une nouvelle tenue qui sera présentée aux habitants à l'occasion des veux du Maire et de la municipalité.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVÉE à 21h45

| BOUROTTE Pierre | | FAVOT Jean | |
|--------------------|------------------|----------------------------|--|
| CHAVAGNAC Bruno | | GAMBA-PAILLERY Marielle | |
| COUARD Christophe | Absent (pouvoir) | ROSTAN Magali | |
| DELAGNEAU Jean-Luc | | PAULMIER Bernard | |
| DELMOTTE Martine | | REMOND Sylvie | |